

Un vent de prospérité!



Rapport annuel
2012-2013

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.



Val-Éo

Tables des Matières

Conseil d'administration de la coopérative	1
Mot du président et du directeur général de la coopérative	2
Mission et objectifs de Val-Éo coop de solidarité	4
Faits saillants de l'exercice	5
Membership coopérative	12
Liste des commanditaires	
Commanditaires fonciers	14
Commanditaires financiers parts A	15
Commanditaires financiers parts G	16
Objectifs	17
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité	19
Société en commandite Val-Éo	29



Conseil d'administration de la coopérative

Administrateurs catégorie membres utilisateurs :

M. Rémy Boulianne, président

1567 Rang 6 ouest,
Saint-Bruno, Qc,
G0W-2L0
418-668-8167

Mme Claire Boily, vice-présidente

1422 Route 169,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, Qc,
G8G 1A5
418-349-8416

M. Yvan Morin

1151 Rang 3,
Saint-Bruno, Qc,
G0W-2L0
418-343-3607

Nicolas Côté

1231 Rang Belle-Rivière,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W 2P0
418-345-8169

Serge Tremblay

1085 Route 169,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, Qc,
G8G-1A4
418-349-2840

Richard Lapointe

765 2^{ième} Rang Ouest,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, Qc,
G8G-1M3
418-349-2527

Jean François Fortin

1102 Rang Belle-Rivière,
Saint-Gédéon, Qc,

G0W 2P0
418-345-2182

Administrateurs catégorie membres de soutien

Municipal

Bernard Tremblay (Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon)

208 rue De Queen,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W 2P0

Partenaire

Jean Lamoureux (Promutuel du Lac-Au-Fjord)

11 rue Commerciale,
Hébertville, Qc,
G8N 1N3

Direction

Jean Lavoie (directeur général)

1565 Rang 5,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W-2P0
418-345-8508

Patrick Côté (directeur au développement des affaires)

270 rue du Parc
Saint-Bruno, Qc,
G0W-2L0
418-343-3756



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo coopérative de solidarité et Val-Éo SEC

Au moment d'écrire ce texte, il ne reste environ qu'un an avant le démarrage du chantier de construction. La dernière année a permis de franchir des pas importants au plan du développement d'Éoliennes Belle-Rivière, tel que la finalisation du schéma d'implantation, la finalisation et le dépôt de l'étude d'impact ainsi que de la demande à la CPTAQ. Mais plusieurs étapes cruciales pour le projet restent à franchir : publication de notre étude d'impact et d'éventuelles audiences du BAPE, obtention des autorisations de la CPTAQ, financement du développement de projet et de sa construction, choix des entrepreneurs principaux, etc. Des défis stimulants attendent donc notre organisation pour les prochains 18 mois.

Le conseil d'administration a travaillé fort tout au long de l'année et a redoublé d'ardeur depuis la fin du dernier exercice financier. Le nombre de rencontres du conseil d'administration durant l'année financière 2012-2013 s'élève à 12 alors que nous avons déjà plus de 12 rencontres du conseil de tenues depuis le 1er novembre 2013. Cela est représentatif de ce qui attend le conseil pour la prochaine année, la charge de travail ira en s'intensifiant jusqu'à la mise en service tant pour le personnel que pour les administrateurs. Pour prendre une image bien connue, c'est comme atterrir un avion. Une fois en vol, à vitesse de croisière il y a une période plus calme, c'est ce que nous avons connu depuis l'obtention de notre contrat avec Hydro-Québec en 2011. Maintenant, nous entrons dans la phase d'atterrissage qui requiert une grande vigilance afin de « poser » notre projet en douceur sur la piste, avec la mise en service officielle des éoliennes vers la fin 2015.

Parmi les enjeux les plus importants qui ont particulièrement retenu l'attention du conseil d'administration en 2013, il y a, au premier plan, le défi du financement de la phase développement du projet. Afin d'atteindre nos objectifs de propriété locale du projet et de retenir le plus possible de retombées économiques dans notre communauté, l'obtention des fonds requis pour la contribution de Val-Éo au développement du projet EBR est essentielle. En effet, cette capacité de financer le développement du projet détermine la marge de manœuvre que nous aurons afin de financer le projet avec un maximum d'autonomie au moment de la construction. Cependant, il s'agit d'un défi de taille. D'une part, les règles en matière de valeur mobilière appliquées par l'Autorité des Marchés Financiers sont très complexes et difficiles d'application pour de petites organisations comme la nôtre. Val-Éo SEC a dû renoncer à la souscription de nouvelles parts via une notice d'offre, constatant les coûts exorbitants et la complexité grandissante que représente un processus de préparation d'une telle notice d'offre, notamment la nécessité de présenter les états financiers selon les nouvelles règles financières internationales IFRS.



Mot du président et du directeur général de la coopérative (Suite)

C'est finalement via la coopérative que nous avons pu inviter la communauté à participer au financement du projet en émettant des parts privilégiées, compte tenu que les règles s'appliquant aux coopératives sont plus faciles d'application. Néanmoins, convaincre de nouveaux membres demande des ressources importantes et ce financement n'a pas donné tous les résultats voulus.

C'est finalement via une participation financière accrue d'une vingtaine de membres actifs de la coopérative que nous avons pu récolter un montant de 600 000\$ en novembre dernier. Val-Éo est actuellement en pourparlers pour avoir des fonds avec des partenaires financiers tels que Desjardins Capital Régional et Coopératif et Fondation CSN pour la conclusion d'un investissement dans Val-Éo qui nous permettrait d'obtenir le financement requis jusqu'à la construction.

Par ailleurs, pour une petite organisation locale comme Val-Éo, le partenariat avec une entreprise de la taille d'Algonquin Power comporte des enjeux importants. Au-delà des ententes initiales conclues avant de remporter un contrat avec Hydro-Québec, plusieurs paramètres restent à être négociés et Val-Éo s'entoure de professionnels chevronnés pour bien analyser les tenants et aboutissants reliés. Deux ententes ont récemment été conclues avec notre partenaire, dont un addenda au protocole d'entente afin de préciser certains éléments, tels que le lien de propriété de Val-Éo sur les contrats d'option, ainsi qu'une entente sur le financement des coûts de développement qui permet à Val-Éo d'emprunter auprès d'Algonquin les sommes requises par Éoliennes Belle-Rivière pour la phase de développement dans le cas où elle ne pourrait pas obtenir un financement autonome.

La mobilisation de nos membres demeure la fondation sur laquelle s'appuie notre modèle de gestion démocratique, communautaire et collectif de notre ressource éolienne. Il y a déjà 8 ans de passés depuis la création de Val-Éo, il faut bien admettre que le temps de développement d'un projet comme le nôtre est très long, néanmoins il est maintenant plus important que jamais que notre membership s'implique activement afin d'orienter et d'épauler le conseil d'administration. Nous espérons donc que vous participerez nombreux aux diverses rencontres d'information que nous convoquerons au cours de la prochaine année.


Remy Boulianne, Président


Jean Lavoie, Directeur général



Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 60 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 3 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.
- 2) Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.



Faits saillants de l'exercice

1- Rencontres du conseil d'administration et assemblées générales

- Le conseil d'administration a tenu douze rencontres durant l'année financière 2012-2013 et plus de douze autres rencontres ont été tenues seulement depuis le début de la nouvelle année financière, le premier novembre 2013;
- Assemblées générales :
 - Assemblée annuelle du 19 mars 2013;
 - Assemblée spéciale du 27 juin 2013 avec comme principaux points à l'ordre du jour la présentation préliminaire des principaux éléments de l'étude d'impact, le choix d'un scénario d'implantation élargie afin de répondre aux critères du programme FEREEC, et la création des parts privilégiées B aux fins du financement de projet.
 - Assemblée spéciale du 13 novembre 2013 avec comme principaux points à l'ordre du jour les enjeux reliés au financement du développement de projet et la négociation des ententes avec Algonquin Power.
 - Assemblée spéciale du 12 février 2014 avec comme principaux points à l'ordre du jour la négociation d'un investissement de Desjardins Capital Coopératif et Fondation et les impacts sur la rentabilité globale de Val-Éo.

2- Développement du projet Éoliennes Belle-Rivière

a) Conception des scénarios d'implantation

Les travaux de conception des scénarios d'implantation se sont déroulés durant tout l'hiver et le printemps 2013. Deux scénarios ont été conçus, soit un scénario rapproché correspondant au scénario proposé en 2010 lors du dépôt de la soumission à Hydro-Québec, et un autre élargi qui répond notamment aux critères du programme FEREEC. Pour réaliser ces schémas d'implantation, plusieurs étapes techniques doivent être complétées. Tout d'abord, la mise à jour des données de mesure des vents, la mise à jour de toutes les contraintes qui retirent les secteurs où l'on ne peut pas installer d'éolienne, la conception d'un plan d'implantation préliminaire, la visite sur le terrain avec chaque propriétaire afin de discuter des emplacements potentiels et obtenir les commentaires des propriétaires sur les contraintes additionnelles dont il faut tenir compte, puis l'optimisation des positions d'éolienne en fonction de la production d'énergie et de l'ensemble de toutes les contraintes. Le choix des emplacements d'éoliennes, du réseau collecteur et des chemins d'accès intègre une préoccupation constante pour le respect des activités agricoles et la réduction des impacts tant sur le territoire agricole que sur les autres éléments tels que la faune, le bruit, etc.



Faits saillants de l'exercice (suite)

b) Étude d'impact sur l'environnement

La majeure partie des études terrains (études sur la faune, la flore, étude acoustique, etc.) étaient réalisées à l'automne 2012. Par la suite, le consultant a préparé les rapports, cartes et autres outils d'analyse afin qu'Éoliennes Belle-Rivière puisse intégrer ces informations dans la conception finale des schémas d'implantation. Par exemple, les zones sensibles pour les chauves-souris ont été identifiées par les biologistes et évitées lors de la sélection des éoliennes. Le rapport complet d'étude d'impact a été rédigé au cours de l'hiver et du printemps 2013 afin d'être présenté d'abord au comité de suivi et ensuite lors d'une soirée porte ouverte qui s'est tenue le 4 juin 2013. Une invitation postale avait été distribuée à toutes les résidences des municipalités environnantes en plus de publicités dans les journaux et à la radio pour inviter la population à y participer. Les commentaires reçus de la population ont été intégrés dans la conception finale du schéma d'implantation et de l'étude d'impact, qui a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en août 2013. L'étude est actuellement en révision. Éoliennes Belle-Rivière a déjà reçu et répondu à deux séries de questions en date du 31 mars 2014 et il est escompté que le MDDEFP pourrait donner le signal au BAPE pour rendre l'étude publique d'ici l'été 2014.

c) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

En septembre 2014, une équipe de travail a été mise sur pied afin de coordonner la préparation de la demande à la CPTAQ. Cela requiert notamment de préparer les plans précis des routes et du réseau collecteur, de détailler les mesures de réduction des impacts sur l'agriculture, de préciser les superficies requises pour chacun des lots visés, etc. Dans le cadre de la préparation de cette demande, une rencontre a été organisée avec le comité exécutif de l'UPA Lac-Saint-Jean-Est afin de recueillir et prendre en compte leurs commentaires. La demande a finalement été déposée au début de février 2014, et selon l'avis de l'analyste responsable du dossier à la CPTAQ, un avis préliminaire pourrait être rendu d'ici l'été 2014.

d) Choix du modèle d'éolienne

Éoliennes Belle-Rivière considère actuellement le remplacement du modèle E101 initialement proposée par Énercon, d'une capacité unitaire de 3 mégawatts, par la E92, un modèle légèrement plus petit d'une capacité de 2,35 mégawatts. Cela impliquera que 10 éoliennes seront requises au lieu des 8 prévues, et que la capacité de production totale sera de 23,5MW plutôt que de 24MW. (suite...)



Faits saillants de l'exercice (suite)

Ce changement est motivé par le fait que notre projet serait actuellement le seul qui utiliserait le modèle E101, ce qui entraîne des coûts supplémentaires de construction et de maintenance. Le modèle E92 permettra de compter sur l'expérience acquise par le manufacturier dans les autres projets pour ainsi réduire les risques opérationnels et la rentabilité sera également un peu plus élevée.

e) Démarches d'éligibilité au programme FEREEC et choix du schéma d'implantation élargi (scénario B)

Éoliennes Belle-Rivière a présenté une demande d'éligibilité au programme FEREEC pour les éoliennes d'essai, qui offre un encouragement fiscal aux projets d'énergie renouvelable. EBR a reçu des autorités compétentes les lettres confirmant que le projet est éligible au programme à condition de respecter certains critères, dont un espacement de 1,5 km entre les éoliennes. Cela a ainsi permis à Éoliennes Belle-Rivière de confirmer le choix du scénario d'implantation élargie (scénario B dans l'étude d'impact) pour lequel les éoliennes sont plus espacées et qui présente 4 éoliennes au nord du rang 4 Sinaï. Ce schéma d'implantation présente des avantages qui ont été soulevés par des citoyens participant à la rencontre d'information, tel que celui de réduire la densité d'éoliennes dans le secteur du rang Belle-Rivière et de diminuer les facteurs de préoccupations des citoyens de ce secteur. Par ailleurs, le programme permettra de réduire le risque financier du projet et permettra d'expérimenter la production réelle d'énergie sur l'ensemble du secteur projeté d'implantation, en vue de confirmer le potentiel pour une expansion du projet.

3- Enjeux de Val-Éo directement

a) Négociations avec Algonquin

La négociation des ententes avec Algonquin a occupé une part importante de l'attention du conseil d'administration. Deux ententes en négociation depuis bientôt deux ans ont finalement été conclues avec Algonquin Power, et sont officiellement signées par les parties, soit :

- Addenda au protocole d'entente initial de juin 2010. Cet addenda précise plusieurs éléments :
 - Valeur des parts ordinaires détenues par Val-Éo SEC dans Éoliennes Belle-Rivière fixée à 4 millions\$. Algonquin acquerra sa portion des parts ordinaires auprès de Val-Éo au moment de la mise en service du projet.
 - Rendement sur les parts privilégiées d'EBR fixé à 12%; (suite...)



Faits saillants de l'exercice (Suite)

- Propriété des contrats d'option précisée pour Val-Éo, qui transférera seulement à EBR les actes de droit superficiaire des emprises requises pour les infrastructures de la phase 1. Val-Éo conserve par ailleurs le droit d'utiliser les chemins d'accès dans le cadre d'une phase d'expansion
 - Entente pour porter la durée des contrats de droit superficiaire de 25 ans plus un renouvellement de 5 ans à 25 ans plus trois renouvellements de 5 ans pour un total de 40 ans.
 - Convention sur le financement des coûts de développement d'Éoliennes Belle-Rivière.
 - Cette convention précise qu'Algonquin prêtera à Val-Éo un minimum du tiers et jusqu'à concurrence de 100% de la contribution requise par Val-Éo pour le financement des coûts de développement d'EBR.
 - La proportion de prêt consentie par Algonquin à Val-Éo en phase développement déterminera le montant de l'emprunt que Val-Éo devra contracter auprès d'Algonquin au moment de financer la construction du projet. Ce montant devra correspondre à un minimum du tiers et jusqu'à un maximum de 75% de l'investissement de Val-Éo dans EBR à la construction.
 - Val-Éo conserve la possibilité de financer de façon autonome environ 25% de sa contribution à l'investissement dans EBR lors de la construction, ce qui correspond environ à 20% des besoins en équité d'EBR, sans égard au niveau d'emprunt contracté auprès d'Algonquin durant le développement du projet.
- b) Démarches de financement relatives aux coûts de développement du projet**
- En novembre 2012, Val-Éo a reçu les résultats de l'enquête administrative entreprise par l'AMF en avril 2012. À part un retard de quelques jours dans la production d'états financiers trimestriels conforme aux normes IFRS, l'AMF a confirmé que le dossier de Val-Éo ne comportait aucune autre irrégularité.



Faits saillants de l'exercice (Suite)

- À l'Hiver 2013, Val-Éo SEC a soumis un nouveau projet de notice d'offre à l'AMF. Ce projet de notice d'offre devait notamment inclure des états financiers selon les nouvelles normes IFRS pour les trois années précédentes. Suite à la réception d'une série de questions de l'AMF, Val-Éo a refait une analyse pour constater que la réglementation en vigueur, et principalement son interprétation par l'AMF, rendait le processus de notice d'offre trop complexe, trop coûteux et risqué pour une petite organisation communautaire comme la nôtre;
- Après évaluation, il fut décidé de maintenir la possibilité pour les citoyens d'investir dans le projet, mais de poursuivre le financement communautaire via la coopérative de solidarité par l'émission de parts privilégiées B de cette dernière. Le processus réglementaire qui s'applique aux coopératives relativement aux valeurs mobilières est plus flexible, plus accessible et plus facile d'application pour les coopératives. Dans le cadre de cette campagne de souscription aux parts de catégories B, Val-Éo a placé une publicité dans les principaux journaux et a tenu quelques rencontres d'information localement et dans d'autres MRC. Nous avons également transmis une lettre afin d'inviter tous les producteurs agricoles de la région à devenir membre de Val-Éo, Cette première souscription aux parts de catégorie B a permis de récolter environ 140 000\$.
- En novembre 2013, une vingtaine de membres ont accepté de consentir des prêts temporaires pour un montant total d'environ 576 000\$ à la coopérative. Ces prêts ont été faits dans le contexte où des négociations étaient entreprises avec Desjardins Capital Régional et Coopératif et Fondation et devaient aboutir sous peu à une entente de financement de la part de ces partenaires.
- Des lettres d'intention pour un prêt de 1 million en phase de développement ont été reçues de la part de Fondation et Desjardins en février 2014. Ces lettres d'intention prévoient notamment un prêt additionnel de 2 millions à la phase construction. Les propositions impliquent toutefois que les prêts temporaires faits par les membres en novembre 2013 soient maintenus de façon permanente et subordonnés au prêt de Desjardins – Fondation. Le processus de vérification diligente est entamé avec les parties afin de finaliser les négociations en vue d'une signature d'une entente finale au printemps 2014.



Faits saillants de l'exercice (suite)

c) **Achat terrain pour sous station**

Val-Éo coop de solidarité a procédé à l'acquisition d'un terrain le long de la route 170, rang 4 Sinaï afin d'accueillir le poste de raccordement et le garage de service. Ce terrain appartenait auparavant à Transport Guy Voisine d'Hébertville. Ce terrain est situé dans un emplacement stratégique pour notre projet étant donné qu'il est au milieu du parc éolien et que la ligne de raccordement à Hydro-Québec passe immédiatement au-dessus du terrain. Les espaces requis pour le projet seront loués à long terme à Éoliennes Belle-Rivière et ce terrain pourrait également accueillir des infrastructures additionnelles dans le cas d'une expansion.

d) **Voyage à St-Rémi**

Les membres du conseil d'administration, accompagnés de quelques autres membres de la coopérative, ont effectué un voyage exploratoire pour visiter le parc éolien de Saint-Rémy en Montérégie. Bien que ce parc éolien est d'une taille 4 fois plus grande que le nôtre, certaines similitudes en font un exemple intéressant pour notre projet, soit le fait qu'il soit localisé dans une plaine agricole et habitée et que les éoliennes proviennent d'Énercon. Les constats suivants ont été faits :

- L'Acceptabilité sociale du projet est grande. Peu de plaintes ont été effectuées et selon les autorités locales de même que le promoteur Kruger, ce projet est très bien accepté par la population et les gens qui habitent à proximité, et ce après quelques mois d'opération.
- Les propriétaires fonciers ont souligné que l'intégration des infrastructures dans leurs champs s'est faite facilement et présentent même des avantages au niveau des chemins d'accès qui facilitent leurs travaux aux champs.

e) **Le nouvel appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour 450MW d'énergie éolienne**

Hydro-Québec a lancé un nouvel appel d'offres pour 450MW d'énergie éolienne, à être livré en 2016 et 2017. Tout d'abord pour Val-Éo il s'agit d'un signal très positif concernant l'engagement du gouvernement à poursuivre le développement éolien. Si, dans le contexte de l'abandon des projets de minicentrale, certains s'inquiétaient d'une possible remise en question du contrat signé entre Hydro-Québec et Éoliennes-Belle-Rivière, le lancement d'un nouvel appel d'offres vient confirmer la solidité de notre contrat d'achat d'électricité. (suite...)



Faits saillants de l'exercice (suite)

Dans le cadre de ce nouvel appel d'offres, Val-Éo s'est d'une part impliqué pour que les coopératives soient reconnues comme des promoteurs communautaires à part entière, alors que dans le projet initial d'appel d'offres, seules les municipalités et MRC pouvaient être reconnues comme partenaire communautaire.

Il est à noter que chaque projet doit démontrer qu'il est détenu par un partenaire communautaire à 50%. Ce point a été gagné et le nouvel appel d'offres inclut les coopératives comme entité éligible au statut de promoteur communautaire.

Néanmoins, après analyse, Val-Éo a choisi de ne pas présenter de soumission dans cet appel d'offres. Les raisons en sont les suivantes :

- Permettre à la communauté locale de vivre quelque temps avec la première phase de 24MW, d'en comprendre les impacts, avant de juger de la pertinence de poursuivre avec une phase d'expansion;
- Permettre à Val-Éo de tirer le maximum d'information du présent projet, y compris la production réelle des éoliennes implantées, avant de modéliser l'implantation d'éoliennes additionnelles.
- Concentrer les ressources, tant humaines que financières, sur la réussite du présent projet.



Membership - Coopérative

Membres utilisateurs

2950-2911 Québec inc.(Sylvie Dallaire et Jacques Bouliane)

Langis Girard

2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)

9124-0648 Québec inc.(André Côté)

Bertrand Fortin

Christian Turcotte

Denis Potvin

Ferme A.L.Y. Blackburn inc.

Ferme Adélarde et Serge Tremblay S.E.N.C.

Ferme Amblay enr.

Ferme Amicale inc.

Ferme Boily SENC

Ferme Boréale S.E.N.C.

Ferme Boudreault et Fils inc.

Ferme Charles Gagné inc.

Ferme Minuscule

Ferme Morivan inc.

Ferme N.G. Côté enr.

Ferme Panoramique inc.

Ferme PauliFraner enr.

Ferme Prélude enr.

Ferme Rayline S.E.N.C.

Ferme Régale enr.

Ferme Roberto Dufour

Ferme Roloï inc.

Ferme Tournevent enr.

Ferme Yvon Monique et Stéphane Fortin enr.

Gérald Émond

Germain Savard

Gilles Fortin

Jacques Boily

La Ferme des Plaines et Velours inc.

Ferme Denis Boily

Ferme des Papinas SENC

Ferme des Ruisseaux SENC

Ferme Domajo inc.

9256-0747 Québec inc. (Evens Labonté)

Ferme Flober inc.

Louis Martel



Membership - Coopérative (Suite)

Ferme JDN Pelletier inc.
Ferme La Pointe (2000) inc
Ferme Lacnor inc.
Ferme L'intervalle inc. (9022-9683 QUÉBEC INC.)
Ferme Luda SENC
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
Laval Pelletier
Le Potager Grandmont inc.
Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
Dany Boily
Michel Bouchard
Succession de Jean-Philippe Coulombe
Raynald Côté
Robert Larouche
Ferme Turcotte et fils

Membre auxiliaire

Ferme R.F. Côté (3102-7550 QUÉBEC INC.)

Membre Soutien

Corporation de développement de Saint-Gédéon
Promutuel du Lac-au-Fjord
Municipalité d'Hébertville-Station
Ferme G et A Gagné
Yvon Drolet
Jules Morin
Nicolas Côté
Sonia Boulianne
Chantale Boulianne
Charles Auguste Laforest
Claude Poitras
Placement Girard et Morin
Jean Lamoureux



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires fonciers

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite.

Ferme Denis Boily
Michel Bouchard
Ferme Pauli Franer enr.
Ferme Rayline S.E.N.C.
Ferme Panoramique inc.
Ferme J.D.N. Pelletier inc.
Ferme Adélard et Serge Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Amblay enr.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Ferme Boudreault et Fils inc.
Ferme André Côté (9124-0648 Québec
inc.)
Ferme Roloï inc.
Ferme Luda S.E.N.C.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
Ferme Dorésyma Boulianne (2969-8743
Québec inc.)
Ferme Régéal enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Ferme Charles Gagné inc.
La ferme des Plaines et Velours inc.
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC
INC.)
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683
Québec inc.)
Ferme Boily S.E.N.C.
Ferme Louis Martel
Ferme Tournevent enr.
Ferme Morivan inc.
Ferme Amicale inc.
Les cultures Girard et Tremblay
S.E.N.C.

Ferme Stéphane Côté
Ferme des Ruisseaux
9256-0747 Québec inc. (Ferme Evens
Labonté)
Denis Potvin
Dany Boily
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Ferme Prélude enr.
Germain Savard
Gilles Fortin
Jacques Boily
Groupe Lacnor S.E.N.C.
Ferme Roberto Dufour
Bertrand Fortin
Robert Larouche
Ferme La Pointe(2000) inc.
Succession de Jean-Philippe Coulombe
Ferme Nancy et Dany S.E.N.C.
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane
Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Ferme N.G. Côté enr.
Robert Boudreault
Ferme Turcotte et Fils S.E.N.C.
Ferme Éloïse inc.
Raynald Côté et Frédéric Côté
Ferme Magi SENC
Ferme Jéritin Inc
Pierrot Gagnon
Éloi Truchon
Ferme Omer et Jacinthe Bouchard et Fils



Liste des commanditaires - Société en commandite (suite)

Commanditaires financiers parts A

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la première collecte de fonds en 2007, en acquérant des parts de catégorie A de Val-Éo Société en Commandite.

Denis Boily	Ferme G et A Gagné
Michel Bouchard	Gratien Gagné
Raynald Côté	Placement Girard&Morin S.E.N.C.
Ferme PauliFraner enr.	Ferme Amicale inc.
Raynald Dufour	9256-0747 Québec inc.
Ferme Panoramique inc.	Ferme des Papinas S.E.N.C.
Daniel Pelletier	Christian Turcotte
Annie Villeneuve	Gilles Fortin
Serge Tremblay	Jacques Boily
Viviane Gilbert	Édith Maltais
André Tremblay	Juan José Boily-Maltais
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	Taïli Boily-Maltais
Claire Boily	Félix Boily-Maltais
Yvon Blackburn	Bertrand Boudreault
Ferme Boudreault et Fils inc.	Gérald Émond
André Côté	Robert Larouche
Ferme Roloï inc.	Ferme La Pointe(2000) inc.
Langis Girard	Richard Lapointe
Luc Harvey	Succession de Jean-Philippe Coulombe
Linda Gervais	Ferme Flober inc.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)	Ferme Yvon, Monique et Stéphane
Karl Boulianne	Fortin enr.
2969-8743 Québec inc. (Ferme	Potager Grandmont inc
Dorésyma Boulianne)	Agathe Boivin
Doris Gobeil	Nicol Côté
Rémy Boulianne	Christiane Tremblay
Ferme Régal enr.	119299 Canada Ltée
Ferme Boréal S.E.N.C.	Pierre Morin
Charles Gagné	Jacinthe Fortin
Martin Lajoie	Omer Bouchard
Karine Lajoie	Audree Bouchard
Ferme Domajo inc.	Stéphane Larouche
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC	Josée Lamirande
INC.)	Bernard Claveau
Sylvain Gagné	Luigi Bouchard
Ferme Boily S.E.N.C.	Val-Éo coopérative de solidarité
Ferme Louis Martel	Gestion Réal Bouchard inc.
Jacques Dallaire	Promutuel du Lac-au-Fjord



Liste des commanditaires - Société en commandite (Suite)

Commanditaires financiers parts G

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la deuxième souscription en 2011, en acquérant des parts de catégorie G de Val-Éo Société en Commandite.

Michel Bouchard
Ferme PauliFraner enr.
Raynald Dufour
Ferme Adélarde et Serge Tremblay
S.E.N.C.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Laurent Boudreault
Ferme Roloï inc.
Langis Girard
Luc Harvey
Linda Gervais
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
Doris Gobeil
Rémy Boulianne
Ferme Régald enr.
Martin Lajoie
Karine Lajoie
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683
Québec inc.)
Ferme Louis Martel
Gratien Gagné
Placement Girard&Morin S.E.N.C.

Nicolas Côté
Jacques Boily
Bertrand Boudreault
Ferme La Pointe(2000) inc.
Ferme Flober inc.
Denis Legault
Agathe Boivin
Nicol Côté
Christiane Tremblay
Pierre Morin
Jacinthe Fortin
Omer Bouchard
Luigi Bouchard
Gestion Réal Bouchard inc.
Promutuel du Lac-au-Fjord
Sylvain Boulianne
Maixme Boulianne
Mélanie Dufour
Gilles Côté
Linda Hudon
Bruno Côté



Val-Éo

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2013-2014

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Poursuite des activités de caractérisation du potentiel éolien	Collecte des mesures des vents à un mât de Val-Éo.	En continu durant toute la période.
Recherche de capitaux	Revue diligente avec Fondation et Desjardins Capital régional afin de se qualifier pour recevoir du financement	En cours
	Rencontre d'information pour la population.	Sporadique
Négociation	Négociation et finalisation des contrats et conventions d'Éoliennes Belle-Rivière SEC avec le partenaire Algonquin Power.	En cours
Planification financière et fiscale	Planification des mouvements de trésorerie pour toute la durée de développement du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégiques à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo et ses membres	En cours
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement.	En cours



États financiers

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 2



Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2013

270, rue du Parc
Saint-Bruno QC G0W 2L0
Téléphone : 418 343-2201

ADRESSE DE LA COOPÉRATIVE :

Val-Éo, coop de solidarité

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2013

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

	Note	A	B	C
Président :	Monsieur Rémy Boulianne 1567 Rang 6 O Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 668-8167	X		
Vice-présidente, secrétaire :	Madame Claire Boly 1422 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A5 Téléphone : 418 349-8416	X		
Directeur général :	Monsieur Jean Lavoie 1565 Rang 5 Saint-Gédéon QC G0W 2L0 Téléphone : 418 345-8508		X	
Directeur développement des affaires :	M. Patrick Côté 270 rue du Parc Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3756		X	
Administrateurs :	Monsieur Yvan Morin 1151 Rang 3 Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3607	X		
	Monsieur Richard Lapointe 765 2 ^e me Rang O Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1M3 Téléphone : 418 349-2527	X		
	Monsieur Jean-François Fortin 1102 Rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2182	X		

Avec nous, la vie ça compte.

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2013

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Administrateurs :

	Note	A	B	C
Monsieur Nicolas Côté 1231 Rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8169		X		
Monsieur Serge Tremblay 1085 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A4 Téléphone : 418 349-2840		X		
Monsieur Bernard Tremblay 34 de la Cédrière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-4343		X		
Monsieur Jean Lamoureux 610 Boul. Potvin Alma QC G8B 2P9 Téléphone : 418 668-5977		X		

- NOTE :**
- A) Membre du conseil d'administration
 - B) Membre de la direction
 - C) Administrateur sortant de charge

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.

505 rue Sacré-Cœur O
Alma QC G8B 1M4
Téléphone 418 668-2924
Téléfaxeur 418 668-2045
Courriel info.alma@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éo, coop de solidarité,

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de VAL-ÉO, COOP DE SOLIDARITÉ, qui comprennent les bilans non consolidés au 31 octobre 2013, au 31 octobre 2012 et au 1er novembre 2011, et les états non consolidés des résultats et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Val-Éo, coop de solidarité au 31 octobre 2013, au 31 octobre 2012 et au 1er novembre 2011 ainsi que des états non consolidés des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Mallette s.e.n.c.r.l.¹
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 2 avril 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2013 2012

	2013	2012
PRODUITS		
Honoraires de gestion - Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite	26 160 \$	24 892 \$
Honoraires de gestion - Société en commandite Val-Éo	90 460	83 972
Honoraires de consultation	3 515	3 210
	120 135	112 074
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	43 144	40 699
Assurances	4 482	1 815
Communications	3 785	2 660
Droits d'utilisation des terres agricoles	1 642	3 000
Entretien et réparations	-	1 198
Formation	210	-
Fournitures de bureau et papeterie	2 980	1 836
Frais de réunion	11 850	11 310
Frais de voyage et de représentation	1 466	2 970
Honoraires - direction générale	41 052	31 079
Intérêts et frais de bancaires	5 175	5 304
Services professionnels	9 856	9 978
Site internet	2 649	-
Taxes et permis	139	537
	128 430	112 386
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(8 295)	(312)
AUTRES ÉLÉMENTS		
Intérêts	15 164	13 190
Quote-part des résultats de la filiale à la valeur de consolidation	467	3 527
	15 631	16 717
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	7 336 \$	16 405 \$

1

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE NÉGATIVE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2013 2012

	2013	2012
SOLDE, début de l'exercice		
Déjà établi	(57 416) \$	(9 021) \$
Retraitements des exercices antérieurs (note 4)	-	(48 395)
Retraité	(57 416)	(57 416)
Excédent de l'exercice précédent	16 405	-
SOLDE, fin de l'exercice	(41 011) \$	(57 416) \$

2

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

Au	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
BILAN NON CONSOLIDÉ			
			Bilan d'ouverture

ACTIF

ACTIF À COURT TERME			
Créances (note 5)	117 300 \$	71 552 \$	48 246 \$
Frais payés d'avance	1 987	1 740	-
DÉPÔT SUR L'ACHAT D'UN TERRAIN	119 287	73 292	48 246
AUTRES PLACEMENTS (note 6)	15 000	-	-
PARTICIPATION DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	146 926	165 629	87 930
PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	1 474	1 007	-
	1	1	1
	282 688 \$	239 929 \$	136 177 \$

Val-Éo, coop de solidarité

Au	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)			
			Bilan d'ouverture

PASSIF

PASSIF À COURT TERME			
Decouvert bancaire	18 591 \$	17 552 \$	254 \$
Emprunt bancaire (note 7)	64 000	74 000	60 000
Dettes d'exploitation (note 8)	48 676	79 888	70 318
Billet à payer (note 9)	50 000	50 000	-
	181 267	221 440	130 572
PART DE L'AVOIR NÉGATIF DE LA FILIALE, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	181 267	221 440	2 520
	135 096	59 500	60 500
AVOIR DES MEMBRES			
Capital social (note 10)	7 336	16 405	-
AVOIR NÉGATIF DE LA COOPÉRATIVE	(41 011)	(57 416)	(57 415)
Excédent de l'exercice	(33 675)	(41 011)	(57 415)
Réserve négative	101 421	18 489	3 085
	282 688 \$	239 929 \$	136 177 \$

Pour le conseil d'administration :

_____ administrateur

_____ administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2013 2012

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent de l'exercice
Élément sans effet sur la trésorerie
Quote-part des résultats des placements à la valeur de consolidation

	7 336 \$	16 405 \$
	(467)	(3 527)
	6 869	12 878
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(45 748)	(23 306)
Frais payés d'avance	(247)	(1 740)
Dettes d'exploitation	(31 212)	9 569
	(70 338)	(2 599)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des intérêts
Variation des avances
Dépôt sur achat d'un terrain

	(7 149)	(4 794)
	25 852	(72 905)
	(15 000)	-
	3 703	(77 699)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire
Obtention de financement supplémentaire
Émission de capital-social
Remboursement de capital social

	(10 000)	14 000
	-	50 000
	75 596	1 000
	-	(2 000)
	65 596	63 000

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

DÉCOUVERT BANCAIRE, début de l'exercice
DÉCOUVERT BANCAIRE, fin de l'exercice

	(1 039)	(17 298)
	(17 552)	(254)
	(18 591) \$	(17 552) \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, développe des projets dans la production d'énergie éolienne et agit à titre de commandité de la « Société en commandite Val-Éo ».

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Mise en application des normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF)

La Coopérative a choisi d'appliquer les normes de la partie II du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, soit les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF).

Les présents états financiers sont les premiers états financiers établis conformément aux NCECF.

Exemption relative à l'application initiale

La Coopérative a choisi de se prévaloir de l'exemption suivante permise lors de l'application initiale des NCECF :

- Ne pas retraiter les actifs et les passifs liés à des opérations entre parties liées antérieures à la date de transition.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucun impact sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Coopérative ont été établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

i) Impôts sur l'excédent

L'excédent présenté à l'état des résultats est établi avant impôts sur l'excédent. Les impôts sur l'excédent sont inscrits à l'état de la réserve.

ii) Capital social

Toutes les parts sont présentées à l'avoir des membres.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2013

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Impôts sur l'exécédent

La Coopérative comptabilise à l'état de la réserve les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice précédent, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs de l'exercice précédent déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront absorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

7

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2013

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements

Les participations en parts catégorie A et en parts catégorie B dans la société en commandite sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

La participation en actions catégorie A dans la filiale est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Capital social

Afin de respecter la Loi sur les coopératives, toutes les parts sont présentées dans l'avoir et elles ne sont pas réparties entre le passif et l'avoir en fonction de leur substance économique, tel que l'exigent les normes comptables sur les instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

4. RETRAITEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La Coopérative a relevé que les droits d'utilisation de terres agricoles ainsi que les frais de réunion n'avaient pas été comptabilisés pour les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011. En conséquence, le solde de l'avoir des membres au 1er novembre 2010 a été diminué de 32 195 \$ correspondant aux droits d'utilisation de terres agricoles et aux frais de réunion des exercices 2008, 2009 et 2010 et les états financiers de l'exercice 2010 ont été retraités.

Le solde de l'avoir des membres au 31 octobre 2011 a été diminué d'un montant de 48 395 \$ correspondant aux droits d'utilisation de terres agricoles et aux frais de réunion des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011. Le poste « droits d'utilisation de terres agricoles » et le poste « frais de réunion » de l'exercice 2011 aux états non consolidés des résultats ont été augmentés respectivement de 3 000 \$ et de 13 200 \$. L'excédent de l'exercice a été diminué de 16 200 \$ et les fournisseurs et autres créditeurs ont augmentés de 48 395 \$.

8

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

5. CRÉANCES

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Comptes clients			Bilan d'ouverture
Réguliers	379 \$	- \$	- \$
Sociétés en commandite sous contrôle commun	113 788	71 552	48 246
Taxes à la consommation	3 133	-	-
	117 300 \$	71 552 \$	48 246 \$

6. AUTRES PLACEMENTS

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Société en commandite Val-Éo			Bilan d'ouverture
Avances, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrable sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	130 652 \$	158 504 \$	35 000 \$
Intérêts courus	14 274	7 125	2 331
	144 926	165 629	37 331
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite			
Avances, sans intérêts ni modalités de recouvrement	-	-	47 518
9231-5498 Québec inc.			
Avances, sans intérêts ni modalités de recouvrement	2 000	-	3 081
	146 926 \$	165 629 \$	87 930 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Coopérative dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général.

8. DETTES D'EXPLOITATION

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Comptes fournisseurs	44 125 \$	71 015 \$	67 781 \$
Vacances courues	3 153	2 581	1 298
Sommes à remettre à l'État	1 398	1 064	902
Retenues à la source et contributions	-	5 228	337
Taxes à la consommation	-	-	-
	48 676 \$	79 888 \$	70 318 \$

9. BILLET À PAYER

Billet à demande, d'un montant original de 50 000 \$, garanti par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général, remboursable sur demande, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, les intérêts étant payables mensuellement.

10. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la Loi. Chaque membre utilisateur, auxiliaire et de soutien doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission.

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêt au taux annuel et cumulatif de 10 % sauf pour les 750 premières parts privilégiées d'un membre utilisateur, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la Loi. Chaque membre utilisateur et de soutien doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre auxiliaire doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables lors de l'émission.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2013

10. CAPITAL SOCIAL (suite)

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
			Bilan d'ouverture
Souscrites et payées			
1 700 parts ordinaires catégorie A (2012 - 1 850; 2011 - 1 750)	17 000 \$	18 750 \$	17 500 \$
118 096 parts privilégiées catégorie B (2012 - 40 750; 2011 - 43 000)	118 096	40 750	43 000
	135 096 \$	59 500 \$	60 500 \$

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2013	2012
Solde, début de l'exercice	59 500 \$	60 500 \$
Augmentation contre espèces :		
- parts ordinaires catégorie A	2 000	1 000
- parts privilégiées catégorie B	73 596	-
Remboursement et rachat :		
- parts ordinaires catégorie A	-	250
- parts privilégiées catégorie B	-	(2 250)
Transfert :		
- parts ordinaires catégorie A	(3 750)	-
- parts privilégiées catégorie B	3 750	-
Solde, fin de l'exercice	135 096 \$	59 500 \$

Au cours de l'exercice, la Coopérative a modifié l'article 2.1 et l'article 2.2 du Règlement numéro 1 de régie interne. Désormais, le nombre minimal de parts à souscrire pour un membre de soutien est de 250 parts ordinaires A et de 750 parts privilégiées B. De plus, les parts de qualification sont payables comptant au moment de l'admission comme membre.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2013

11. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec des sociétés en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2013	2012
Val-Éo, société en commandite		
Produits		
Honoraires de gestion	90 460 \$	83 972 \$
Autres éléments		
Intérêts	14 274 \$	- \$

Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite

Produits		
Honoraires de gestion	26 160 \$	24 892 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Coopérative est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque lié au taux d'intérêt et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Coopérative aux risques les plus significatifs.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements, de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme.

La Coopérative utilise un emprunt bancaire à taux variable. Conséquemment, pour le taux d'intérêt variable, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Coopérative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Coopérative est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation, son emprunt bancaire et son billet à payer.

Val-Éc, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

13. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de l'ordre de 43 111 \$ au fédéral et de 43 112 \$ au provincial. La Coopérative pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
2027	1 522 \$	1 522 \$
2031	6 109 \$	6 110 \$
2032	35 480 \$	35 480 \$

Aucun actif d'impôts futurs n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

14. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En novembre et en décembre 2013, la Coopérative a conclu des emprunts auprès de ses membres pour une somme totalisant 576 000 \$. Ces emprunts portent intérêt au taux de 8 % et sont payables en un seul versement incluant capital et intérêts un an après la signature des contrats.

États financiers

Société en commandite Val-Éo

Annexe 3



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au commandité de
Société en commandite Val-Éo.

Société en commandite Val-Éo

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2013

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**, qui comprennent les bilans non consolidés au 31 octobre 2013, au 31 octobre 2012 et au 1er novembre 2011, et les états non consolidés des résultats, du capital négatif et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Val-Éo au 31 octobre 2013, au 31 octobre 2012 et au 1er novembre 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés e 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Mallette s.e.n.c.r.l.¹
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 2 avril 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Avec nous, la vie est simple.

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2013 2012

	2013	2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	27 666 \$	3 117 \$
Intérêts	12 565	-
Indemnité d'assurance	40 231	3 117
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fournitures de bureau et papeterie	-	797
Honoraires de gestion	90 460	78 798
Intérêts et frais bancaires	665	543
Intérêts sur la dette à long terme	40 713	5 829
Pénalité administrative	-	5 000
Services professionnels	52 603	39 855
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	19 296	-
Amortissement des immobilisations corporelles	2 277	7 732
Charge d'actualisation	2 932	2 641
	208 946	141 195
PERTE NETTE	(168 715) \$	(138 078) \$

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DU CAPITAL NÉGATIF

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2013 2012

SOLDE, début de l'exercice	(611 133) \$	(473 055) \$
Perte nette	(168 715)	(138 078)
SOLDE, fin de l'exercice	(779 848) \$	(611 133) \$

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2013 2012

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Perte nette	(168 715) \$	(138 078) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie	2 277	7 732
Amortissement des immobilisations corporelles	19 296	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	2 932	2 642
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(144 210)	(127 704)

Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation

Créances	(6 244)	10 029
Dettes d'exploitation	22 855	32 107
	(127 599)	(85 568)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des intérêts	(27 666)	-
Variation des avances à une société en commandite	(106 737)	(155 256)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2	-
	(134 401)	(155 256)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des intérêts courus	39 943	1 035
Obtention de financement supplémentaire	212 727	175 256
Remboursement de la dette à long terme	(55 000)	-
Emission de parts	62 750	62 750
	260 420	239 041

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(1 580)	(1 783)
ENCAISSE, début de l'exercice	1 865	3 648
ENCAISSE, fin de l'exercice	285 \$	1 865 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo est constituée en vertu du Code civil du Québec. Elle est gérée par son commandité, Val-Éo, coop de solidarité et effectue le développement d'un projet de parc d'énergie éolienne. Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Mise en application des normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF)

La Société a choisi d'appliquer les normes de la partie II du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, soit les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF).

Les présents états financiers sont les premiers états financiers établis conformément aux NCECF.

Exemption relative à l'application initiale

La Société a choisi de se prévaloir des exemptions suivantes permises lors de l'application initiale des NCECF :

- Ne pas retraiter les actifs et les passifs liés à des opérations entre parties liées antérieures à la date de transition.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucun impact sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

La participation dans une société en commandite est comptabilisée à la valeur de consolidation.

L'autre placement est comptabilisé au coût.

immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique 30 %
Mats de mesure de vent 20 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

4. CRÉANCES

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Comptes clients - société en commandite sous contrôle commun	- \$	- \$	7 858 \$
Taxes à la consommation	10 698	4 454	9 730
	10 698 \$	4 454 \$	17 588 \$

Bilan
d'ouverture

5. PLACEMENT AU COÛT

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite	261 993 \$	155 256 \$	- \$
Avance, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, dont 261 993 \$ (155 256 \$ au 31 octobre 2012) ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la séance de clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, encaissable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts catégorie A	30 771	3 105	-
Intérêts courus	292 764 \$	158 361 \$	- \$

Bilan
d'ouverture

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

6. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Eolienne Belle-Rivière, société en commandite			Bilan d'ouverture
29 997 parts, représentant 74,99 % des parts émises (valeur aux livres : - \$)	1 \$	1 \$	1 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Équipement informatique	3 051 \$	2 242 \$	809 \$	
Mats de mesure de vent	32 719	25 000	7 719	
	35 770 \$	27 242 \$	8 528 \$	
				Bilan d'ouverture
Équipement informatique				
Mats de mesure de vent				
	101 207 \$	71 104 \$	30 103 \$	

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012		1er novembre 2011
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé	Bilan d'ouverture
Équipement informatique	3 051 \$	1 400 \$			1 651 \$
Mats de mesure de vent	98 156	61 972			36 184
	101 207 \$	63 372 \$			37 835 \$

8. DETTES D'EXPLOITATION

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Comptes fournisseurs	56 209 \$	38 387 \$	48 126 \$
Réguliers	65 918	53 760	16 707
Commandité	122 127 \$	92 147 \$	64 833 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

9. DETTE À LONG TERME

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
			Bilan d'ouverture
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	40 785 \$	40 785 \$	40 785 \$
Écart entre la juste valeur et la valeur nominale de la dette	(11 198)	(14 130)	(16 772)
Emprunt, d'un montant original de 150 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable à la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	150 000	-	-
Intérêts courus	16 452	-	-
Sommes dues au commandité, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable sur demande ou un an après la date de mise en service prévue le 1er décembre 2015	130 652	158 504	35 000
Intérêts courus	14 274	7 125	2 331
Sommes dues à Algonquin Power Trust, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$ dont 87 331 \$ (51 752 \$ au 31 octobre 2012) ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la séance de clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, remboursable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts catégorie A	87 331	51 752	-
Intérêts courus	10 252	1 035	-
	438 548 \$	245 071 \$	61 344 \$

11

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

10. PARTS DES ASSOCIÉS

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de la société en commandite.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A, ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention de la société, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois (94) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires pour les fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts au remboursement de leur apport, à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite, qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues.

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

12

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

10. PARTS DES ASSOCIÉS (suite)

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas de droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Eolennes Belle-Rivière S.E.C. suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec AVO 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie G ainsi rachetables; le prix de rachat de chaque part catégorie G sera égal au moins élevé du capital versé initialement sur celle-ci et de la juste valeur marchande, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à un rendement annuel maximum de 11 % capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts catégorie G n'auront pas été rachetées. La juste valeur marchande sera celle déterminée par les auditeurs indépendants de la Société en commandite.

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	1er novembre 2011
Émissions et payées			Bilan d'ouverture
Parts catégorie A	405 949 \$	405 949 \$	405 949 \$
Parts catégorie G	125 500	62 750	-
	531 449 \$	468 699 \$	405 949 \$
Nombre			
Parts catégorie A	405 949	405 949	405 949
Parts catégorie B	497 445	497 445	497 445
Parts catégorie C	13 991	13 750	13 750
Parts catégorie G	125 500	62 750	-
	1 042 885	979 894	917 144

Au cours de l'exercice, la Société a émis 241 parts catégorie C et 62 750 parts catégorie G contre respectivement 62 750 en espèces et le droit d'utilisation de 241 demi-hectare de terres pour le projet.

13

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2013

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec le commandité et une société en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2013	2012
Val-Éo, coop de solidarité		
Charges d'exploitation	90 460 \$	78 935 \$
Honoraires de gestion	14 274 \$	4 794 \$
Intérêts sur la dette à long terme		
Eolennes Belle-Rivière, société en commandite		
Autres éléments		
Intérêts	27 666 \$	3 105 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque lié aux taux d'intérêt et risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques les plus significatifs.

Risque lié au taux d'intérêt

La Société utilise et assume des emprunts à long terme comportant des taux d'intérêt fixes. Pour les dettes à taux d'intérêt fixes, les risques auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation et sa dette à long terme.

13. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 14 décembre 2011, la Société a conclu des ententes concernant l'émission de parts avec des commanditaires pour l'émission de 313 750 parts catégorie G non volantes pour un montant de 313 750 \$, encaissable par versements annuels égaux d'une durée de 5 ans. Conséquemment, en novembre 2013, la Société a émis 62 750 parts catégorie G et a encaissé 62 750 \$.

14

MALLETTE